



Demande de prime d'installation pour un assistant maternel nouvellement agréé

► Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____ Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Votre date de naissance :

Votre N° de Sécurité sociale :

Votre adresse : _____

Code postal : Commune : _____

Votre numéro de téléphone :

Le cas échéant, votre numéro d'allocataire Caf:

Exercez-vous votre profession à votre domicile ? oui non

Exercez-vous votre profession au sein d'une maison d'assistants maternels (Mam) ? oui non

Date de votre agrément :

Agrément délivré par le Conseil général de : _____

► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Je certifie être agréé pour la première fois.

Je m'engage à respecter les engagements figurant dans la charte d'engagements réciproques dont j'ai pris connaissance.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A _____, Le : _____

Signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

► Pièces justificatives à joindre à votre demande :

- Imprimé de demande complété et signé.
- Photocopie de la notification d'agrément.
- Photocopie de l'attestation de formation.
- Les photocopies des deux premiers bulletins de salaire.

10/2010

Emplacement réservé



Ce formulaire, dûment complété et signé est à retourner :

- ◆ Par courrier : Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales
Unité administrative d'action sociale
112 Rue du Docteur Henri Ey – BP 49 927
66 019 PERPIGNAN Cedex 9

Il doit être accompagné :

- des pièces justificatives telles que définies au verso : photocopies de la notification d'agrément, de l'attestation de formation, et des deux premiers bulletins de salaire,
- pour l'exercice en Maison d'assistants maternels (Mam) : photocopie de la notification d'agrément délivrée par les services du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales portant autorisation d'exercer en Mam, et copie du projet de fonctionnement de la Mam,
- des 2 exemplaires originaux de la charte d'engagements réciproques de la Caf des Pyrénées-Orientales, dûment complétés et signés par l'Assistant maternel
- de la photocopie du consentement pour figurer sur www.monenfant.fr (rubrique 11 du Cerfa n° 13394*04, relatif à la demande d'agrément d'Am)

Si vous n'êtes pas allocataire :

- photocopie d'une pièce d'identité recto verso
- déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement
- relevé d'identité bancaire

La demande doit impérativement être déposée dans l'année qui suit l'octroi de l'agrément.